

Voyons quelle instruction recevaient au moyen âge les jeunes filles de la noblesse.

En Italie, au commencement du quatorzième siècle, on était partagé sur le système d'éducation qui leur convenait. Certaines gens craignaient que la connaissance de la lecture et de l'écriture ne fût pour elles une occasion de chute. C'est ce que laisse entrevoir François de Barberino (1).

Il ne paraît pas que ces craintes aient jamais pénétré chez nous. Vincent de Beauvais recommande expressément aux nobles de faire enseigner les lettres à leurs filles (2). C'était en effet, l'usage généralement suivi de son temps. Plein de sollicitude pour les filles des chevaliers morts à la croisade, saint Louis « demandait aucunes fois se aucune d'elles savoit lettres, et disoit que il la feroit recevoir en l'abeie de Pontaise ou ailleurs (3). » Thomas de Cantimpré (4), qui vivait au milieu du treizième siècle, raconte qu'une petite paysanne mourait d'envie d'apprendre à lire ; malheureusement, ses parents étaient trop pauvres pour lui acheter un Psautier. La sainte Vierge vint à son secours ; elle lui apparut en songe et lui conseilla d'aller, les dimanches et les fêtes, près de la maîtresse qui apprenait à lire aux demoiselles de la paroisse. La pauvre enfant suivit le conseil, et son zèle frappa les riches écolières qui se cotisèrent et lui achetèrent le livre objet de ses vœux.

Pour citer quelques noms propres, je mentionnerai Almode, comtesse de Toulouse, qui a elle-même écrit deux mots sur une charte de l'abbaye de Cluny, en 1066 (5) ; — Constance, femme de Raoul, fils de Gilbert, qui, au douzième siècle, encouragea les travaux de Geoffroi Gaimar et se plaisait à lire des ouvrages historiques (6) ; — la demoiselle de la Ferté-en-Pontieu, qui, au commencement du quatorzième siècle, empruntait le SECRETUM SECRETORUM et la vie de saint

(1) *Del reggimento e de' costumi delle donne*. Publié à Rome, en 1815 et analysé par M. Delecluze, *Revue française*, août 1838.

(2) *Tractatus de eruditione puerorum regalium*, cap. XLIII.

(3) Confesseur de la reine Marguerite, dans Bouquet, xx, 95.

(4) *De apibus*, I, xxiii, éd. de 1627, p. 93.

(5) Cette charte, conservée en original à la Bibliothèque Impériale, constate la donation faite à l'abbaye de Cluny, le 15 décembre 1066, du monastère de Saint-Cilles.

(6) « Dame Custance en ad l'escrit
En sa chambre, sovent le lit,
E ad pur l'escire doné
Un marc d'argent ars et pesé. »

Geoffroi Gaimar, v. 6495, ed. Wright p. 227. — Cf. v. 6436 et 6447.

Martin en français (1) ; — enfin, Gabrielle de Bourbon, première femme du seigneur de la Trémouille, qui « s'employoit une partie de la journée en broderie et aultre menuz ouvrages appartenans à telles dames..... Et quant aucunes fois estoit ennuyée de telz ouvrages, se retiroit en son cabinet, fort bien garny de livres, lisoit quelque histoire ou chose morale ou doctrinale, et si estoit son esprit ennobly et enrichy de tant bonnes sciences qu'elle employoit une partie des jours à composer petiz traictez à l'honneur de Dieu, de la vierge Marie et à l'instruction de ses damoiselles (2). »

Je demande comment de telles femmes auraient pu vivre avec des hommes se faisant un point d'honneur de rejeter toute espèce d'instruction.

Je termine et conclus, avec M. de la Borderie. « que les gentilshommes, au moyen âge, savaient écrire, et que, la portion savante du clergé mise à part, ils n'étaient en rien plus ignorants que les autres classes de la nation (3). »

LÉOPOLD DELISLE.

Le Châtelet et ses environs.

(Dix-septième Article.)

Section 3^e. — Commencement, vicissitudes et fin de la Ville.

Quoique les ruines portent généralement le cachet des siècles dont elles sont les témoins, c'est surtout de leur comparaison avec les médailles qu'elles recèlent, qu'elles attendent leur vraie place sur l'échelle chronologique. Voyons donc d'abord quelles médailles ont été trouvées au Châtelet.

Médailles.

Je n'entreprendrai point, surtout en ce qui concerne celles du type romain, de les décrire même succinctement, d'abord parce que, lors même que je les aurais sous les yeux, cela demanderait une foule de recherches auxquelles je ne puis me livrer et des

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 3^e série, III, 562.

(2) Jean Bouchet, *Panegyrique du Chevalier sans reproche*, collection Petitot, XIV, 448.

(3) *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, I, 60.

connaissances spéciales que je n'ai point ; ensuite, parce que cela me détournerait de mon but, qui est uniquement de chercher l'histoire de la localité, c'est-à-dire les dates et la nature des événements qui s'y sont accomplis. Nous n'avons donc qu'à jeter un coup-d'œil sur cette immense et inépuisable partie de nos découvertes, pour ne l'arrêter attentivement que sur celles de ces médailles qui me sembleront pouvoir conduire à ce but...

La quantité de médailles trouvées au Châtelet, tant fortuitement que par les fouilles, ne sera jamais connue ; mais on peut dire qu'elle est énorme.

Grignon (1) en a recueilli plus de neuf mille, qui se sont trouvées toutes éparses, à l'exception de vingt-deux Nérons, qui étaient au fond d'une urne près d'un cadavre. Plusieurs sont bien conservées, et quelques-unes à fleur de coin, mais pour la plupart, « elles ne sont pas, dit-il, d'une belle conservation, » il s'en faut beaucoup. Plus des deux tiers sont totalement frustes : les unes, surtout en grand bronze, » sont si usées que ce ne sont plus que des plaques de » métal ; d'autres sont converties en une espèce de » *calcitis*, d'autres en un *verdet pulverulent*, d'autres » en *malachites*, d'autres enfin sont minéralisées sous » une forme cristallisée. Cent soixante-cinq de ces » médailles, surtout les bicéphales, sont coupées en » deux parties, d'autres par quartier... Plusieurs, » à l'effigie des empereurs, avaient été percées, pour » y passer un cordon, afin de les suspendre, en forme » d'amulette. » Il en mentionne une seule en or, sans nous dire à quel règne elle appartient, et cent vingt en argent, soit pur, soit plus ou moins altéré. Il en trouva aussi deux en plomb, qui n'avaient de relief que d'un côté. — Dans ces neuf mille pièces sont comprises environ seize cents médailles gauloises. « Elles » se trouvent, dit-il, plus profondément enfouies que » les romaines, particulièrement dans les places publiques, dans les endroits qui ont été détruits et reconstruits, sous les remblais des rues qui ont été » exhausées et les murs des maisons, comme aussi » dans des cantons plus abondamment que dans d'autres. » Ignorant l'usage des rouelles métalliques dont nous parlerons bientôt et qu'il a trouvées en grand nombre, il ne les a point comprises dans ce chiffre.

L'abbé Phulpin n'a point fait connaître le nombre de celles qu'il a trouvées et l'a ignoré lui-même, n'ayant aucunement tenu compte de celles qui étaient frustes, ni de celles, très nombreuses (2), qui appar-

(1) Bulletin des fouilles, p. 10 et suiv., 26, 28, 32, 149, 155 et suiv.

(2) Notes archéol., p. 33 et 44.

tenant à l'ère gauloise, ne se recommandaient ni par le travail ni par le prix de la matière. Tout ce que je puis dire, c'est que le médailler qu'il a transmis à son neveu (1) en contenait six cent trente-six savoir : 234 en bronze de tout module, 276 en argent de tout aloi, 4 en *electrum*, et, selon le catalogue présenté dans les *Notes archéologiques*, 122 en or, qui lui restaient des deux à trois cents que lui a fournis ce dernier métal.

Il m'est encore moins facile d'évaluer le nombre de celles qu'ont produites les recherches des personnes dont j'ai parlé dans l'article publié à la page 122 de cette Revue : tout ce que j'en sache, c'est que les bûcherons de M. Paillette en ont rencontré environ un mille, éparses dans le sol, presque toutes du bas-empire et la plupart parfaitement conservées : celles du haut-empire étaient généralement frustes et méconnaissables. Ils n'en ont trouvé que cinq en argent et une vingtaine de gauloises. N'ayant en vue que la recherche de celles dont la vente leur était facile et avantageuse, et, regardant comme perdu le temps qu'ils mettraient à fouiller la couche où se trouvent ces dernières, ils se sont toujours arrêtés à la surface de cette couche. La même considération leur a fait éviter les parties de la ville où se trouvaient principalement les médailles du haut-empire, et ils se sont attachés de préférence aux endroits où abondent les petits bronzes des Constantin.

Je regrette donc vivement de ne pouvoir être plus explicite et plus complet dans la nomenclature suivante :

ARCHIVES
Médailles Gauloises trouvées au Châtelet.
HAUTE-MARNE

A défaut de dates certaines, je donnerai pour échelle chronologique aux médailles gauloises l'ordre d'origine et de transition qu'ont généralement adopté les savants qui se sont le plus occupés de cette partie de la numismatique, en commençant par les plus anciennes.

1° Les espèces métalliques, dès que les besoins du commerce en firent naître l'usage, prirent diverses formes, inspirées soit par l'extrême simplicité des procédés de fabrication, soit pour la plus grande facilité du transport et de l'usage. Ainsi, tandis que Sparte, régénérée par Lycurgue, et Rome naissante coupaient le bronze et le fer en énormes quadrilatères et que les Phocéens de Marseille frappaient encore leurs pièces en carrés creux, informes et irrég-

(1) M. Benjamin Phulpin, curé de Fronville, qui l'a vendu à Mgr Gousset, archevêque de Reims, ou plutôt, m'a-t-on dit, à des spéculateurs, à des revendeurs, qui auraient abusé du nom de ce prélat, pour l'obtenir à meilleur compte.

gouliers (1), c'étaient, nous dit César (2), des morceaux d'airain ou des anneaux de fer, d'un poids déterminé, qui servaient de monnaie aux peuples de la Grande-Bretagne, moins avancés en civilisation que ceux de la Gaule qui, à l'époque de la conquête romaine, se servaient des monnaies ordinaires (3). Hé bien ! je me borne à le demander, de semblables anneaux n'auraient-ils pas, de même que les rouelles métalliques dont je vais parler, servi pareillement de numéraire aux Gaulois avant que leurs vieilles relations commerciales avec les Grecs et les Romains eussent généralisé parmi eux la forme monétaire usitée chez ces deux peuples (4) ? Ne serait-ce pas à ce numéraire primitif qu'il faudrait attribuer des anneaux coulés (5), méplats, quelques-uns avec arrête intérieure, dont plusieurs ont été recueillis par M. Paillette et que Grignon et M. Phulpin, qui les ont confondus avec les anneaux romains, doivent avoir trouvés en grand nombre ?

2° A ces anneaux auraient succédé les rouelles. M. Paillette et M. Ernest Royer en ont recueilli quelques-unes. L'abbé Phulpin et Grignon en ont rencontré beaucoup (6) : selon ce dernier, leur diamètre est de 4 à 8 lignes ; « Ce sont, dit-il, de petits cercles » traversés par deux diamètres qui se croisent à » angle droit au centre. » Il place ces roues, ainsi que tous les anneaux, parmi les objets en bronze. Leur aspect est celui de la fonte de fer, d'un gris blanchâtre, tirant quelquefois sur le jaune. Ce métal, qui est une variété de potin (7), ne serait-il pas le même que César désignait comme étant du fer ? Grivaud de la Vincelle a pris ces objets pour des roues votives. Aujourd'hui, nos numismatistes les plus recommandables, qui en ont aussi trouvé en or, en argent et en plomb, semblent avoir acquis la con-

(1) M. Duchalais, dans l'*Encyclopédie moderne*, édit. E. Didot, voir *Monnaie*.

(2) Utentur aut ære aut *annulis* ferreis ad certum pondus examinatis pro nummo (Cés. Guerre des Gaules, liv. 5, chap. 12).

(3) Viri quantas *pecunias* ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, æstimatione factâ, cum dotibus communicant (Id. G. des Gaules, liv. 6).

(4) Telle semble être l'opinion de M. Armand Cassan (Antiq. de l'arrond. de Mantes, p. 7 et 53).

(5) Bulletin des fouilles, p. 17 et 127 ; Notes archéol., p. 40 ; Griv. arts et mét., pl. 65.

(6) Notes archéol., p. 40 ; Bull. des f., p. 26 et 149 ; Griv. arts et m., pl. 65 et 114.

(7) Mélanges où dominant l'étain et l'argent (Duchalais, *loco citato*.)

viction (1) que ces petites roues étaient une monnaie en usage chez les Gaulois, notamment chez les Ségusiens, les Cataloniens et les Leuks, surtout ceux de *Nasium*. Ainsi que les anneaux, ils se seraient portés en collier, à l'instar des petits *caxas* de la Chine et des *manilles* de Benin et de Calabar, passés dans un cordon ou dans une chaînette, qui aurait été la bourse de ces temps-là.

3° Viennent ensuite des masses hémisphériques, c'est-à-dire des disques plus convexes d'un côté que de l'autre (2). « La façade représente une tête joufflue » dont l'exécution est des plus barbares et qui paraît » ceinte d'un diadème ; de l'autre côté est un animal presque toujours de figure fantastique et ordinairement tenant du cheval ; entre les jambes sont les éléments d'une fleur de lys. Ces pièces sont si barbares et si brutes que les jets des coulées y sont encore adhérents. » Sur quelques-unes, on distingue très bien le *sus gallicus*. Elles sont toutes en potin. Cette espèce est celle que l'on rencontre le plus communément dans les ruines du Châtelet.

4° Plusieurs, d'un travail moins grossier, « sont » coulés en forme de médaillon ayant un cordon saillant des deux côtés : sur l'une de ces dernières, on voit une tête de mouton et au revers un ours (3). »

5° L'espèce suivante (4), un peu moins nombreuse que la première, n'est pas d'un meilleur goût ; mais ce qui la distingue, et ce qui semble établir qu'elle est moins ancienne, c'est qu'au lieu d'avoir été seulement coulée, elle consiste en « une petite goutte » globuleuse de métal, déprimée par la compression » d'un poinçon qui y a imprimé d'un côté une tête » et de l'autre un animal ; et, comme le métal est » aigre, l'effort de la percussion en a corrompu les » bords par des crevasses. » Souvent elles sont très petites et n'ont quelquefois que deux lignes de diamètre. Le métal en est généralement plus cuivreux que dans les espèces précédentes ; quelquefois il est d'une blancheur qui approche de celle de l'argent.

Les autres pièces, tant en or ou argent qu'en bronze ou autre métal, qui toutes ont été frappées, sont très variées dans leurs types, mais très peu nombreuses dans chaque espèce. Je ne puis signaler, comme provenant de notre montagne, que celles dont je donne ou reproduis ici la description.

(1) Revue numismatique, t. 1, p. 145, 69 et 1701 ; t. 3, p. 329, etc., etc. *Illustration instituée à la montagne de Montsec*, par M. Denis, p. 51.

(2) Bull. des f., p. 28, 160 et 163 ; Arts et mét. pl. 65 et 100.

(3) Bull. des f., p. 163.

(4) Id., p. 28 et 111.

6° « Une tête affublée de traits bizarres, et, au revers, un oiseau qui becquète à terre (1). » Petit module.

7° « Tête de même forme que la précédente : au revers, deux oiseaux gigantesques aux ailes déployées ; un serpent et une croisette dont les bouts des croillons sont terminés par des boutons ayant d'autres boutons intermédiaires (2). »

8° « Un grand bronze qui représente une tête avec de longs cheveux, une couronne fermée où l'on remarque deux grosses perles ou boules ; le revers présente le corps d'un cheval portant une tête d'oiseau ; de son dos s'élèvent des traits recourbés en avant, à la hauteur de la tête, et qui forment une espèce d'ailes (3). » Ce module, qui nous rappelle le *dupondius* romain, serait un fait bien étonnant dans la numismatique gauloise. Si Grignon ne nous apprenait (4) que d'Enneri avait la complaisance de le guider dans l'étude de ses médailles, je n'oserais relater cette pièce comme ayant été frappée dans les Gaules. D'autre part, M. le marquis de Lagoy (5), en nous faisant connaître une pièce de Galatie qui, par son type et ses dimensions, n'est pas sans analogie avec la nôtre, nous apprend que les médailles de *Beterra*, Béziers, ville tectosage de la Gaule Narbonnaise, se distinguaient de celles des autres villes gauloises par la grandeur exceptionnelle de leur module, et Grivaud de la Vincelle, à la planche 109 des *Arts et Métiers*, nous en fait connaître une, d'un type remarquablement beau, qui est de la grandeur du *dupondius*.

9° « Une petite médaille d'argent fourré, fort dégradée, représentant d'un côté une tête tournée à gauche, de l'autre un cheval ayant une roue entre les jambes (6). » Cette pièce, évidemment gauloise, est très curieuse, comme monument de faux-monnayage.

10° Quatre disques d'*Electrum*, beau métal blanc jaune, très lourd et aussi sonore qu'un timbre de montre (7). Ces pièces, concaves d'un côté, con-

vexes de l'autre, ont vingt-quatre millimètres de diamètre, près de deux d'épaisseur, et trois ou quatre de concavité. Sur la face, qui est le côté convexe, est le profil extrêmement barbare, d'une figure encadrée d'un feston. Sur le revers, est un cheval, avec une espèce de housse pendante ; derrière lui, la roue gauloise, peut-être celle d'un char, au-dessus, la lettre T, massivement et irrégulièrement figurée, on plutôt l'image, l'indice informe du conducteur ou de quelque attribut, et, au-dessous, deux lettres qui semblent être un *Upsilon* et un *Delta*, remarquables, comme les jambes du cheval, par des points en relief, qui en marquent les articulations et les extrémités. Elles font partie du médailler de M. Phulpin. C'est incontestablement une pièce de même genre que Grignon (1), qui ne connaissait pas l'*Electrum*, nous décrit en ces termes : « Une de laiton est bombée d'un côté qui porte une tête dont une mèche de cheveux lui pend sur la face et se boucle sur le milieu du nez ; sur le revers, qui est creux, on voit un animal gigantesque et fantastique, le reste du champ est rempli par des traits bizarres parmi lesquels on voit un triangle (*le Delta*), formé par trois S. »

Ailleurs (2), il désigne cette même pièce, comme : « une plaque de laiton en forme de capsule, qui n'est pas d'un meilleur coin que les précédents. »

11° Dans le cabinet de M. Leloup, juge de paix à Joinville, une très petite médaille en argent, ayant pour face, une tête casquée, et pour revers un cheval libre, au galop, autour duquel se lit d'abord la partie inférieure des lettres KAA puis un *Delta*, et un *Upsilon*. A l'exception d'un *Epsilon* renversé en avant que les trop petites dimensions du flacon ont empêché de paraître sous le *Delta*, ce revers est exactement semblable à celui du n° 6, de la troisième planche du tome 1^{er} de la *Revue numismatique*, où M. de Sauley a lu KYA et, par interversion AYK, *Leuci*, et M. de La Saussaye TYA, signifiant, selon lui *Tullum*, la capitale des *Leuks*, jusqu'à ce que M. de Lagoy eût démontré la véritable leçon. Des *Leuks*, l'attribution de cette pièce a passé aux *Caleti*, peuple du pays de Caux, puis à un *Caledunum*, ville que l'on plaçait d'abord chez les *Senones* et que MM. de La Saussaye et Adrien de Longpérier ont ensuite pensé pouvoir être le *Chaumont* de notre département (3), opinion que nous ne pouvons adopter, tant qu'il n'aura été découvert dans cette ville, dont la haute antiquité,

(1) Id., p. 162.

(2) Même page.

(3) Même ouvrage, p. 161.

(4) Id., p. 32.

(5) *Revue numismatique*, t. 4, p. 17 et suiv.

(6) *Bull. des f.*, p. 161.

(7) Les anciens ignoraient l'art de séparer l'argent de l'or, le mélange de ces deux métaux composait un troisième métal qu'ils appelaient *Electrum* ou or pâle (Désobry, *Rome au siècle d'Aug.*, t. 3, p. 538 ; Duchalais, *Encycl. mod.*, voir *Monnaie*).

(1) *Bull. des f.*, p. 161.

(2) Id., p. 29.

(3) *Revue numismatique* t. 4, p. 67 et 282 ; t. 2, p. 40 ; t. 3, p. 302, et t. 5, p. 180 et 333.

est, d'ailleurs très-douteuse, aucune médaille gauloise d'une époque quelconque.

12° Une petite pièce en argent, remarquable seulement par son revers, sur lequel on voit un cheval avec un *Gamma* ou un *Upsilon* au-dessus du dos et un *Delta* au-dessous du ventre, tracés comme dans les médailles précédentes. Elle fait partie du médailler de M. Phulpin.

13° Une pièce en argent, d'une très belle exécution, dont la tête, romaine ou grecque par la forme, gauloise par le dessin du nez, des lèvres, de la barbe et des cheveux, est accompagné de caractères qui semblent être ces deux lettres H N, et dont le revers offre un cavalier au galop, la lance en arrêt, et, si je ne me trompe, le mot *Ellipn*, en caractères celtibériens (1), ce qui annoncerait qu'elle a été frappée au-delà des Pyrénées, et, par conséquent, que le Châtelet était en relations commerciales avec des contrées lointaines. Cette pièce, qui appartient au médailler de M. Phulpin, a l'aspect d'un denier consulaire.

14° Une médaille en argent de la grandeur du Sosterce, ayant pour face une tête juvénile d'un beau type grec, celle d'Apollon ou du Rhône, et pour revers, dans les raies d'une roue les lettres MA, qui signifient *Massilia*, Marseille. Elle appartenait à M. Paillette.

15° Dans le même cabinet, une pièce de bronze fort épaisse, de la grandeur du quinaire. On y voit, sur la face, une tête casquée, assez grossière, et des restes de lettres latines, et, sur le revers, un cheval en course, avec la roue gauloise figurée par des points autour d'un axe.

16° Sur quatre pièces (2), on remarque d'un côté une espèce de figure humaine entière, dont l'œil occupe la plus grande partie du visage : « il tient d'une main une espèce de flambeau ardent et de l'autre un cercle : au revers, la figure ébauchée d'une espèce d'ours, et au-dessus, un monogramme qui ressemble à un C et à un N, unis ensemble sans qu'ils soient entrelacés. »

17° « Sur une petite médaille globuleuse (3), on voit une tête barbare : l'on remarque au-devant de la face une inscription composée de ces trois lettres : SOA ; au revers, paraît un cheval au galop, ayant sous le ventre une rosette, et au-dessus une S cou- chée. »

18° « Sur une de même module (8), dont la tête est totalement rongée par la rouille, on voit, au revers, un oiseau, dont les ailes, perpendiculaires au dos, sont formées par deux traits qui forment

» des 3 ; une croisette, semblable à celle décrite ci-dessus (n° 1) ; un pentagone dont les côtés sont prolongés pour former cinq triangles, dont les sommets sont terminés chacun par un bouton : on y remarque six lettres mal figurées LLYCCC. » La planche 10 des *Arts et Métiers des anciens* nous offre une médaille semblable, avec cette différence dans la légende : VLLVCCI.

19° « Tête (2) avec ces trois lettres CIA, et au revers, un petit oiseau perché, des points, des croissettes et des ronds. »

20° Deux médailles d'ATEVLA (3) : buste imberbe, tourné à gauche, ailé et portant au col un *torques* ; au revers VLATOS, cheval cornu, au-dessus un ∞ , au-dessous un quatre-feuilles. L'une, décrite par Grignon (4), avait le mot ATEVLA usé par le frottement ; l'autre du médailler de M. Phulpin, n'a pas reçu l'empreinte du mot VLATOS. M. Adrien de Longpérier attribue cette pièce aux Leuks.

21° « Une petite, très-bien conservée, représente une tête de femme (5), dont les cheveux sont tressés avec art : une des tresses forme une couronne autour de la tête, une autre pend de l'oreille sur le col, on voit derrière la tête ces deux lettres VO, et une couronne de myrte sous le menton. Le revers présente une femme debout, drapée, ayant au-devant d'elle une branche de palmier : on lit derrière cette figure AREC. » Cette pièce, qui est de bronze, a été frappée chez les *Volca Arecomici*, qui avaient Nîmes pour capitale.

22° Nous trouvons la capitale des *Eburones*, Tournoy, dans la pièce suivante : une monnaie d'argent (6) « représentant d'un côté une tête couverte d'une espèce de casque. On lit devant la face DVRNACVS. » De l'autre côté, on voit un homme qui tient une lance qu'il porte horizontalement, comme s'il voulait en percer quelqu'un : il est monté sur un cheval qui est au galop : au bas on voit trois lettres qui sont à peu près PON. »

23° Enfin, des pièces de bronze, d'environ 15 millimètres, frappées par nos ancêtres, les bons et vaillants Champenois (7). On y voit, d'un côté, la triple

(1) Même page.

(2) *Arts et mét. des anc.*, pl. 100 ; *Monnaies françaises de M. Rousseau*, par M. Adrien de Longpérier, p. 11 ; *Revue numismatique*, t. 5, pl. 12, fig. 6 et 8.

(3) *Bull. des fouilles*, p. 161.

(4) *Id.*, p. 162.

(5) *Bull. des fouilles*, p. 160.

(6) *Optimus excusso Leucus Remusque lacerto.*
(Lucain, *Pharsale*, liv. 1^{er}, v. 424).

(7) *Bull. des fouilles*, p. 162.

(1) *Id.*, t. 5, p. 1 et suiv.

(2) *Bull. des fouilles*, p. 163.

(3) Même page.

(4) Même ouvrage, p. 162.

figure des Gaules, avec la légende REMO, et de l'autre, un bige, avec ou sans cette même légende. J'en connais une. dans le médaillon de M. Phulpin et une dans celui de M. Leloup, outre celle dont Grignon nous décrit ainsi le revers (1) : « On lit REMO sous » le ventre d'un cheval qui est surmonté d'un oiseau » qui approche de la figure de l'Ibis .»

POTHIER.

(A suivre.)

MÉMOIRE

sur les Manufactures établies ou à établir en la ville et pays de Langres,

Par M. DU MOULINET DU ROSOY.

Les manufactures de drap furent établies en la ville de Langres au mois d'août 1669, en exécution de la déclaration du roi pour les manufactures de son royaume.

Cet établissement a subsisté pendant plusieurs années, parce qu'on se donnoit les soins de faire visiter et marquer au bureau établi en l'hôtel-de-ville, les draps qui se faisoient par les drapiers, et étoient apportés des lieux circonvoisins. Il y avoit des commissaires qui veilloient à cette marque et à la facture des draps.

Il y a bien de l'apparence que depuis quelques années on néglige le travail et la manufacture, et il est à craindre que l'on ne tombe en la malfaçon des draps, à moins qu'on n'établisse en chaque ville du royaume une personne qui ait l'œil et pouvoir d'empêcher la malfaçon.

1° Il peut y avoir vingt-six drapiers dans la ville de Langres, qui font environ deux cents pièces de draps moyens chaque année. De ce nombre, quatre ou cinq peuvent travailler et faire travailler à leur compte ; les autres sont pauvres.

2° Il y a environ cent maîtres tissiers à Langres qui travaillent pour les bourgeois : un petit nombre

(1) Il est évident que les médailles gauloises du Châtelet ne sont pas toutes comprises dans ces vingt-quatre types. Le peu d'attention qu'on leur a donné lorsqu'elles furent découvertes en si grand nombre, le mépris que l'on professait pour toutes celles qui n'étaient pas revêtues d'inscriptions, l'ignorance où l'on étoit que les figures bizarres dont parle Grignon, sont très souvent des caractères plus ou moins travestis de l'alphabet grec, tout cela fait qu'on ne les a ni étudiées, ni conservées.

d'entre eux peuvent travailler pour leur compte. Par leurs chartres, ils façonnent de la toile, des droguets et boges pour vêtir les paysans.

3° Depuis cinq ans on a établi, en la maison de Charité, hôpital de Langres, une facture de bas, bonnets et gants de laine. Il y a un maître qui apprend ce métier à trente petits garçons que l'on enseigne par charité.

On n'est pas assuré que cette facture réussira et si l'on aura débit de cette marchandise qui est bonne et bien conditionnée.

Il y a encore d'autres bonnetiers en la ville de Langres, qui travaillent et font travailler à leur compte.

4° On projette d'établir une manufacture de bas, bonnets, gants et autres sortes de marchandises de fil et coton, et y faire travailler les filles. Les pauvres seront enfermées en la Charité et d'autres travaillent en leur maison ou en des chambres communes à plusieurs. C'est un projet qui peut réussir, si l'on a des fonds pour bâtir des salles et acheter les ouvrages à des prix réglés par les marchands.

5° Si l'on avoit débit et correspondances, on pourroit établir une facture de point de France et dentelles d'Angleterre, et toutes dentelles au fuseau, cette dernière plus facilement que la première.

6° Il y a en quelque village de l'élection de Langres et à sa portée au duché de Bourgogne, une manufacture de serges, dite de Marrey, blanche et grise, qui sont très bonnes et se débitent aux provinces circonvoisines. Ces serges ne se façoient point à Langres ; elles feroient plus de profit que les draps. On pourroit introduire audit Langres cette manufacture, mais il faudroit arrêt du conseil qui le permît.

7° On peut établir à Langres une manufacture de futaines à poil, avec du fil et du coton, comme de la toile.

On peut pareillement faire des bazins ou bascins de la même facture que la futaine : ils sont forts parce qu'ils sont croisés.

Les tissiers pourroient faire ces sortes de marchandise, qui sont de bon usage et de bon débit, mais parce qu'elles ne leur sont pas permises ils n'osent les entreprendre. S'il plaisoit au roi d'en accorder la permission, par arrêt de son conseil, on causeroit un avantage particulier et considérable aux habitants et pays de Langres.

Fait à Langres, le 20 juillt 1685.

Signé : DE ROSOY.

Le Directeur, C. CAVANIOL.

Chaumont, typ. C. CAVANIOL.